

Je vais en déchèterie

Je trouve la déchèterie qui me correspond.

La déchèterie est un espace clos, gardienné qui me permet de venir y déposer à la fois des objets encombrants (vieux meubles, matelas, vieil électroménager) ainsi que des déchets polluants (piles, batteries, huiles de vidange) ou recyclables (verre, papier, métal...).

Un agent d'accueil est présent et me conseille dans le tri de mes objets. Il veille au bon fonctionnement de la déchèterie.



Les 4 déchèteries pour les particuliers du Bassin Auterivain n'acceptent pas toutes les mêmes déchets. Je consulte celle qui correspond à mon besoin.



Mon reflex, réemploi ! Pour tous mes objets en bon état dont je n'ai plus l'usage, les déchèteries de Cintegabelle et Auterive mettent à ma disposition une benne de réemploi. Mes objets trouveront ainsi une seconde vie !

[>>Règlement déchèterie](#)

Pour accéder à la déchèterie de Cintegabelle et à la professionnelle d'Auterive, mon QRcode est indispensable ! à obtenir sur [>>Mon compte déchet](#)

Si je suis un professionnel rendez-vous [>>Je suis un pro.](#)

Je réside à Caujac, Grazac, Mauressac, Esperce, Gaillac-Toulza, Mauressac, Cintegabelle, Marliac ou route de Cintegabelle à Auterive,

--> je dépends de la déchèterie de Cintegabelle (accès avec QR-code).

Je réside à Lagardelle-sur-Lèze

--> je dépends de la déchèterie de Labarthe-sur-Lèze.

Je réside dans une autre commune de la CCBA

--> je dépends de la déchèterie d'Auterive, Grépiac ou Miremont.

1. Horaires des déchèteries pour les particuliers 2
2. Les déchets des particuliers acceptés 3



- 2.1 • Dans les 4 déchèteries pour les particuliers 3
- 2.2 • Uniquement à Auterive et Cintegabelle 4
- 2.3 • Uniquement à Auterive 4
- 3. Ne sont pas acceptés 5
- 4. Les cas spécifiques 5
 - 4.1 Véhicule >1.80m de haut 5
 - 4.2 Souches et troncs 5
- 5. Les conseils déchèterie 6
- 6. Les encombrants 6
 - 6.1 Les objets 6
 - 6.2 Les conditions 6

Horaires des déchèteries pour les particuliers



Fermeture de toutes les déchèteries

Les premiers jeudis du mois de 9H à 11H45

<p>Auterive</p> <p>Z.I Quilla</p> <p style="color: purple;">05 61 50 99 00</p> <p>Ouverte :</p> <p>du mardi au samedi</p> <p>9h00 - 11h45 et 14h00 - 17h45</p>	<p>Cintegabelle</p> <p>Lieu-dit Laurède</p> <p style="color: purple;">05 61 50 99 00</p> <p>Ouverte :</p> <p>du mardi au samedi</p> <p>9h00 - 11h45 et 14h00 - 17h45</p>
---	---



<p>Fermée :</p> <p>les lundis, dimanches, jours fériés et tous les 1ers jeudis du mois de 9H00 à 11H45</p>	<p>Fermée :</p> <p>les lundis, dimanches, jours fériés et tous les 1ers jeudis du mois de 9H00 à 11H45.</p> <p>Indispensable ! Pensez à votre badge d'accès ! Recevez votre CRcode par SMS sur Mon compte déchets</p>
<p>Grépiac</p> <p>Route d'Auterive</p> <p>05 61 50 99 00</p> <p>Ouverte :</p> <p>mardi et jeudi : 9h00 - 11h45</p> <p>et les samedis semaines paires : 9h00 - 11h45</p> <p>Fermée :</p> <p>Les lundis, mercredis, vendredis, samedis matins, dimanches, jours fériés et tous les 1ers jeudis du mois de 9H00 à 11H45.</p>	<p>Miremont</p> <p>Chemin Loubine</p> <p>05 61 50 99 00</p> <p>Ouverte :</p> <p>mercredi et vendredi : 9h00 - 11h45</p> <p>et les samedis semaines impaires : 9h00 - 11h45</p> <p>Fermée :</p> <p>Les lundis, mardis, jeudis, samedis après-midi, dimanches et jours fériés.</p>

Les déchets des particuliers acceptés

- Dans les 4 déchèteries pour les particuliers



AMEUBLEMENT













BOIS





CARTONS



		BOIS TRAITÉ	BOUTEILLES PLASTIQUES	
				
DÉCHETS VERTS	MÉTAUX	DÉBLAIS GRAVATS	PETITS APPAREILS MÉNAGERS	GROS ÉLECTRO- MÉNAGERS
				
PILES ET ACCUMULATEURS	ENCOMBRANTS TOUT- VENANT	TEXTILES	CAPSULES CAFÉ	VERRES

- Uniquement à Auterive et Cintegabelle

				
PNEUMATIQUES	BATTERIES	HUILES DE FRITURES	AMPOULES	PAPIERS CARTONNETTES
				
DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)	RÉEMPLOI RÉUTILISATION	HUILES DE VIDANGE	CARTOUCHES D'ENCRE	

- Uniquement à Auterive



**DÉCHETS
D'ACTIVITÉS
DE SOINS A
RISQUES**



**EXTINCTEURS
inférieurs à 2
litres**



RADIOS

Ne sont pas acceptés

- * Bouteilles de gaz
- * Souches et troncs d'arbres
- * Pneus non-jantés
- * Pneus hors véhicule de loisirs
- * Ordures ménagères
- * Amiante

Les cas spécifiques

Dans les cas suivants, la déchèterie professionnelle d'Auterive Z.I Quilla accueille les particuliers.


Véhicule >1.80m de haut

Vous être un particulier et vous possédez un véhicule hors gabarit supérieur à 1.8 mètres de haut. La déchèterie professionnelle vous accueille. 6 passages à titre gratuit par année civile. A partir du 7ème passage, le dépôt des déchets se fera l'objet d'une facturation, sur la base des tarifs proposés aux professionnels. >> [tarifs professionnels](#)

La déchèterie professionnel est ouverte aux particuliers à des horaires réservés :

- * LUNDI : 10H00 - 11h45
- * SAMEDI : 9H00 - 11H45

Souches et troncs



Les souches et troncs sont uniquement acceptés à la déchèterie professionnelle d'Auterive. Les dépôts de ces déchets seront facturés sur la base du tarif proposé aux professionnels.

[>> tarifs professionnels](#)

Les conseils déchèterie

Pour gagner du temps, venez pendant les horaires de faible affluence en déchèterie : 9h20-10h00, 10h45-11h00, 14h20-15h00 et après 17h00-17h30.

Pour les horaires de fermeture, prenez en compte votre temps de déchargement.

Un problème lors de votre venue en déchèterie ? Une question ? Une demande ?

Remplissez le [Formulaire sur les déchèteries](#).

Les encombrants



Attention, actuellement ce service est interrompu : arrêt du service, reprise début 2024.

Les objets

Sont concernés par le ramassage des encombrants, **maximum 4 objets de grands volumes** tel que :

- * Gros appareils ménagers
- * Meubles volumineux
- * Gros objets ne rentrant pas dans un véhicule de tourisme.

Les conditions

- * Sur inscription auprès de votre mairie,
- * Maximum 4 objets volumineux,
- * Dépôt la veille au soir de la collecte, en bordure de la voirie publique sur une zone accessible et sans obstacles.

Le ramassage des encombrants s'effectue en moyenne 4 fois par an dans chaque commune (la CCBA compte 19 communes). Pour bénéficier de ce service, l'utilisateur doit s'inscrire auprès de sa mairie, le service déchets vous contactera quelques jours avant pour vous indiquer la date du ramassage.

[Règlement encombrants](#)



“

Attention, actuellement ce service est interrompu : arrêt du service, reprise début 2024.